

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
19 AOÛT 2020**

MERCREDI, le dix-neuvième jour du mois d'août deux mille vingt (19 août 2020), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES (19 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2020-08-142

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2020;
4. Gestion du personnel :
 - a. Affichage du poste de secrétaire, greffe et trésorerie;
 - b. Lettre d'entente de monsieur Guy Giguère;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisses :
 - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
 - b. Nomination de monsieur Lionel Arseneault au conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie;
 - c. Demande d'extension pour les dépôts de rôles pour l'exercice financier 2021 au 1^{er} novembre 2020;
 - d. Entente avec la Table des élus de la Mauricie – phase 2 de la démarche mauricienne;
 - e. Demande d'aide financière liée à la légalisation du cannabis;
 - f. Autorisation à signer et soumettre le calendrier de conservation des documents de la MRC pour approbation par la bibliothèque et Archives nationales du Québec;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité des règlements municipaux;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf – règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
 - ii. MRC de Portneuf – règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
 - iii. MRC de Maskinongé – règlement numéro 273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
 - iv. MRC de Bécancour – règlement numéro 396 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;
- c. Recommandation à la CPTAQ – dossier 428693;
- d. Lettre d'appui pour un projet de sentier – lots abandonnés du CN;
- 7. Rapports :
 - a. Représentant à la RGMRM;
 - b. Comité culturel;
 - c. Comité de développement du territoire;
 - d. Comité des ressources humaines;
 - e. Comité de sécurité incendie;
 - f. Comité sur la sécurité publique;
 - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
 - h. Comité touristique;
- 8. Fonds de développement du territoire :
 - a. Projets structurants :
 - i. Soutien aux activités et événements;
 - ii. Enveloppes dédiées;
 - iii. Enveloppes projets structurants;
 - b. Demandes régionales;
 - c. Rapport d'activité de l'agent de développement du territoire;
 - d. Présentation des volets 3 et 4 du Fonds régions et ruralité;
 - e. Fonds de soutien aux saines habitudes de vie – demande de soutien Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
 - f. Priorités d'interventions 2020-2021 dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité;
 - g. Adoption de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;
 - h. Autorisation générale – Plateforme agricole de la Mauricie;
- 9. Développement économique :
 - a. Demandes d'aides financières – plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes;
 - b. Rapport d'activité du conseiller en développement d'entreprises;
- 10. Appuis demandés :
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Centre d'action bénévole de la Moraine - remerciements;
 - b. Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil;
 - c. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – programme RénoRégion 2021-2022;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

12. Pour votre information :
 - a. Avenant 2020-1 - programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises;
13. Autres sujets :
 - a. Remplacement des vêtements de protection individuelle – service incendie;
14. Période de questions;
15. Clôture de la séance.

Adoptée.

2020-08-143

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 19 août 2020.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2020-08-144

4a. AFFICHAGE DU POSTE DE SECRÉTAIRE, GREFFE ET TRÉSORERIE

Considérant que le départ de madame Annie Beaudoin à titre de secrétaire, greffe et trésorerie à compter du 21 août 2020 laisse le poste vacant;

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au conseil la dotation d'une ressource dans ce secteur d'activité de même que pour combler un besoin dans le service administratif de la MRC des Chenaux;

Considérant la recommandation du comité de ressources humaines et le descriptif présenté;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC Chenaux autorise le directeur général à entreprendre un processus visant à l'embauche d'un secrétaire, greffe et trésorerie.

Adoptée.

4b. LETTRE D'ENTENTE DE MONSIEUR GUY GIGUÈRE

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES

2020-08-145

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 12884 à 13014 ainsi que les autres sommes déboursées au 19 août 2020 totalisant 1 175 433,67 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-08-146

5b. NOMINATION DE MONSIEUR LIONEL ARSENEAULT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RÉSEAU AGRICONSEILS MAURICIE

Considérant qu'un poste est vacant au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie comme représentant d'un organisme régional de la Mauricie;

Considérant que le mandat au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie est d'une durée de 2 ans et débute le 25 juin 2020;

Considérant que le réseau Agriconseils Mauricie est une organisation de soutien essentiel et reconnu par les producteurs agricoles de la MRC des Chenaux;

Considérant l'importance du secteur agricole pour la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux mandate monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire, comme représentant de la MRC des Chenaux au sein du conseil d'administration du réseau Agriconseils Mauricie, au siège de représentant d'un organisme régional de la Mauricie.

Adoptée.

2020-08-147

5c. DEMANDE D'EXTENSION POUR LES DÉPÔTS DE RÔLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020

Considérant l'impact du Projet de loi 48 sur les outils informatiques nécessaires à la réalisation du travail d'évaluation foncière et la pandémie qui sévit au Québec;

Considérant qu'en vertu de l'article 5 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la MRC des Chenaux a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux a désigné FQM Évaluation foncière comme évaluateur signataire pour dresser les rôles d'évaluation des municipalités ci-dessous mentionnées;

Considérant que le délai prévu à l'article 70 de la loi pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les dix (10) rôles d'évaluation prévus pour 2021 pour les municipalités suivantes:

- Batiscan;
- Saint-Maurice;
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Considérant qu'en vertu de l'article 71 de la loi, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

Considérant la recommandation de FQM Évaluation foncière de reporter le dépôt des rôles d'évaluation foncière des municipalités mentionnées ci-haut;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde un délai supplémentaire, soit avant le 1er novembre 2020, tel que le permet l'article 71 de la *Loi sur la fiscalité municipale* à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Batiscan;
- Saint-Maurice;
- Notre-Dame-du-Mont-Carmel;

Il est également résolu d'acheminer une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

2020-08-148

5d. ENTENTE AVEC LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE – PHASE 2 DE LA DÉMARCHE MAURICIENNE

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon s'est donné pour mission de prévenir la pauvreté en contribuant à la réussite éducative des jeunes Québécois dès leur conception jusqu'à 17 ans, par le développement de leur plein potentiel;

Considérant que pour parvenir à réaliser sa mission, la Fondation Lucie et André Chagnon apporte un soutien à long terme à des organismes et des regroupements qui travaillent ensemble au développement de leur capacité à accroître de façon durable la réussite éducative de tous, et plus particulièrement des jeunes issus de milieux défavorisés;

Considérant que la Fondation Lucie et André Chagnon a convenu d'une entente avec la Table des élus de la Mauricie qui agit à titre de Fiduciaire régional de la phase 2 de la démarche mauricienne de la mobilisation des acteurs pour favoriser le développement global des enfants et des jeunes;

Considérant que la MRC des Chenaux doit identifier un fiduciaire local qui représentera la concertation locale des partenaires du territoire;

Considérant que la MRC des Chenaux pourra agir comme fiduciaire local auprès de la Table des élus de la Mauricie et de la Fondation Lucie et André Chagnon;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux soit désigné comme fiduciaire local auprès de la Table des élus de la Mauricie dans le cadre du protocole d'entente de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la phase 2 de la démarche mauricienne et que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer l'entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-08-149

5e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a instauré une aide financière liée à la légalisation du cannabis afin que la MRC des Chenaux et ses municipalités puissent agir en fonction de leurs futurs besoins en la matière;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a octroyé une aide financière de 45 649 \$ pour les années financières 2019-2020 le 27 mars 2019 à la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un projet a été présenté au conseil de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le financement des projets suivants :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
MRC des Chenaux	Affichages (panneaux extérieurs en aluminium) pour les municipalités	2 000 \$	2 000 \$

Adoptée.

2020-08-150

5f. AUTORISATION À SIGNER ET SOUMETTRE LE CALENDRIER DE CONSERVATION DES DOCUMENTS DE LA MRC POUR APPROBATION PAR LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Considérant qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Considérant qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Considérant que la MRC des Chenaux est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

Considérant que la MRC des Chenaux n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-08-151

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 2020-599 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des chenaux approuve le règlement de zonage numéro 2020-599 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2020-08-152

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 244-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE BATISCAN

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des chenaux approuve le règlement de zonage numéro 244-2020 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf – règlement numéro 394 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Deschambault-Grondines;
- ii. MRC de Portneuf – règlement numéro 395 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf concernant l'ajout d'une dérogation en zone inondable aux fins de réaliser des ouvrages de protection contre les inondations au centre-ville de Saint-Raymond;
- iii. MRC de Maskinongé – règlement numéro 273-20 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Maskinongé afin d'autoriser la garde de poules à des fins récréatives dans les zones d'aménagement en réserve ainsi que pour autoriser les parcs et espaces verts dans l'affectation industrielle régionale;
- iv. MRC de Bécancour – règlement numéro 396 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour afin d'autoriser certains usages agricoles à l'intérieur de l'affectation industrielle lourde;

2020-08-153

6c. RECOMMANDATION À LA CPTAQ – DOSSIER 428693

Considérant que la Commission demande une recommandation de la MRC, sous forme de résolution du conseil des maires et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la recommandation doit aussi tenir compte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé, des dispositions du document complémentaire ainsi que les règlements de contrôle intérimaire et qu'elle doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ses documents;

Considérant que la recommandation doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec ces documents;

Considérant que l'endroit visé par les travaux du MTQ se trouve à proximité d'une zone de glissement de terrain selon la carte 86-3201-RCI adoptée le 21 janvier 1987;

Considérant le nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives aux glissements de terrain dans les dépôts meubles et dans l'attente de la nouvelle cartographie du ministère de la Sécurité publique, la MRC s'est entendue avec ce ministère afin de lui informer des travaux près des zones de glissement de terrain;

Considérant la réponse du ministère de la sécurité publique et que celle-ci recommande au MTQ une expertise géotechnique avant l'exécution des travaux sur la partie du lot 4 306 162;

Considérant l'avis du MSP, la MRC appuie celle-ci et considérera la demande conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (2007-02-47) si les études géotechniques permettent lesdits travaux par le MTQ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de transmettre à la Commission de protection du territoire agricole un avis à l'effet que le dossier 428693 est conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2020-08-154

6d. LETRE D'APPUI POUR UN PROJET DE SENTIER – LOTS ABANDONNÉS DU CN

Considérant que le plan triennal du réseau ferroviaire du CN indique qu'un tronçon situé entre les municipalités de Lac-aux-Sables et St-Marc-des-Carières passera à l'état « candidat à une cession d'exploitation »;

Considérant que l'emprise de ce tronçon, localisé entre les points milliaires 41.50 et 71.50 de la subdivision La Tuque, pourra être cédée par le CN et qu'il présente un potentiel intéressant pour une autre utilisation, notamment comme sentier multifonctionnel à vocation estival et hivernale;

Considérant qu'un dossier de réseau cyclable est actuellement en étude au niveau de la MRC de Mékinac;

Considérant que dans la MRC des Chenaux deux municipalités sont concernées, soit Saint-Stanislas et Saint-Prosper-Champlain;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux procède à une analyse de faisabilité de sentiers récréotouristiques, en partenariat avec la MRC de Portneuf et de Mékinac sur le tronçon ferroviaire et étudie la possibilité de reprise de l'emprise du tronçon ferroviaire de la subdivision La Tuque entre le point miliaire 41.50 et 71.50, appartenant actuellement au CN, pour le développement d'un projet récréotouristique.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. REPRÉSENTANT À LA RGMRM

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour les mois de juin et juillet 2020.

7b. COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du Comité consultatif culturel, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet 2020, préparé par notre agente de développement culturel.

7c. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du Comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du Comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du Comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Jean-Claude Milot, président du Comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Gérard Bruneau, président du Comité de la communauté entrepreneuriale, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

7h. COMITÉ TOURISTIQUE

Madame Diane Aubut, présidente du Comité touristique, résume le rapport d'activités pour les mois de juin et juillet 2020, préparé par notre agente de développement touristique.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

2020-08-155

8a.i. PROJETS STRUCTURANTS — SOUTIEN AUX ACTIVITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-052, le conseil de la MRC des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux activités et événements »;

Considérant qu'une demande a été présentée au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC des Chenaux, du conseiller en développement d'entreprises, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement des projets suivant :

Promoteur	Projet	Montant octroyé
Loisirs de Batiscan	Parcours immersif hanté de Batiscan 2020	1 000 \$

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8a.ii. PROJETS STRUCTURANTS — ENVELOPPES DÉDIÉES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2020-08-156

8a.iii. ENVELOPPES — PROJETS STRUCTURANTS

Considérant que la MRC des Chenaux s'est dotée d'une politique pour soutenir financièrement des projets reconnus comme structurants afin d'améliorer les milieux de vie;

Considérant que les membres du comité de développement rural se sont réunis pour prendre en considération un projet ayant fait l'objet d'analyse de la part de l'agent de développement du territoire eu égard aux critères d'admissibilité de ladite politique;

Considérant la recommandation dudit comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant:

Promoteurs	Projets	Coût total	Subvention
École Le Tremplin	Aménagement de la cour extérieure	113 450 \$	12 500 \$

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que le montant ainsi autorisé soit versé aux conditions recommandées de la manière suivante:

- 70 % à la suite de la signature d'un protocole;
- 30 % à la suite de la réception d'un rapport final comprenant notamment les informations à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis en temps opportun.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

8c. RAPPORT D'ACTIVITÉ DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

8d. PRÉSENTATION DES VOLETS 3 ET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

2020-08-157

8e. FONDS DE SOUTIEN AUX SAINES HABITUDES DE VIE – DEMANDE DE SOUTIEN SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BATISCAN

Considérant que, par sa résolution numéro 2018-03-051, le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux a mis en place un fonds intitulé « Politique de soutien aux saines habitudes de vie »;

Considérant qu'un projet a été présenté au comité d'analyse, composé du directeur général de la MRC, du conseiller en développement d'entreprise, ainsi que de l'agent de développement du territoire;

Considérant la recommandation de ce comité;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la recommandation qui lui est faite pour le financement du projet suivant :

Promoteur	Projet	Coût total	Subvention
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan	Camp de jour : volet saines habitudes de vie	552,50 \$	405 \$

Adoptée.

2020-08-158

8f. PRIORITÉS D'INTERVENTIONS 2020-2021 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant que le 18 mars 2020 le conseil approuvait le contenu d'une entente avec le ministre des Affaires municipales et l'Habitation dans le cadre du nouveau fonds régions et ruralité;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que pour avoir droit au deuxième versement, équivalant à 40% de l'enveloppe 2020-2021 prévue à l'entente et suivant l'article 13, le conseil doit adopter de nouveau ses priorités d'intervention suivant l'article 13.1 de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour les années 2020-2021 telles que présentées.

Adoptée.

2020-08-159

8g. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Considérant que la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie n'a pas été actualisée depuis plusieurs années;

Considérant que le comité de développement du territoire a travaillé à la refonte de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

Considérant le projet de politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie déposé aux membres du conseil;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

Adoptée.

2020-08-160

8h. AUTORISATION GÉNÉRALE – PLATEFORME AGRICOLE DE LA MAURICIE

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place, en collaboration avec différents partenaires un projet de Plateforme en production agricole pour soutenir la relève et l'établissement agricole;

Considérant que le projet demande plusieurs interventions de la MRC des Chenaux pour en assurer le bon fonctionnement;

Considérant que par la résolution numéro 2017-06-106, monsieur Patrick Baril, directeur général, est autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, tous les effets bancaires, documents légaux, ententes ou autres documents dont la signature est requise par les charges et les responsabilités qui lui incombent;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer tout document nécessaire au fonctionnement du projet de Plateforme en production agricole pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2020-08-161

9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PLAN DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES

Considérant que la MRC des Chenaux, par sa résolution numéro 2020-06-131, a adopté le plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant qu'un appel de projets a eu lieu le 26 juin 2020;

Considérant que le comité de développement du territoire s'est réuni le 29 juin 2020 afin de procéder à l'analyse des demandes reçues dans le cadre de l'appel de projets;

Considérant que les dossiers recommandés ont été consignés dans un rapport préparé par l'agente de développement aux saines habitudes de vie et à la réussite éducative, madame Dominique Castonguay, et que ce rapport a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

Considérant le nombre important de demandes d'aide financière reçues, un montant total de 67 271,64 \$ sera affecté au plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux;

Considérant que le montant de 67 271,64 \$ proviendra du Fonds Régions et ruralité – Volet économique;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les demandes d'aides financières identifiées dans le rapport déposé dans le cadre de l'appel de projets du plan de soutien d'urgence aux entreprises et organismes – rebondir dans la MRC des Chenaux.

Il est également résolu que ce rapport fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

9b. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

10. DEMANDE(S) D'APPUI OU AUTRE(S)

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE

- a. Centre d'action bénévole de la Moraine - remerciements;
- b. Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil;
- c. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – programme RénoRégion 2021-2022;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

12. POUR VOTRE INFORMATION

12a. AVENANT 2020-1 – PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

Les membres du conseil ont pris connaissance du dossier.

13. AUTRES SUJETS

2020-08-162

13a. REPLACEMENT DES VÊTEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE – SERVICE INCENDIE

Considérant que les fabricants de vêtements de protection individuelle appliquent les critères établis par la National Firefighter Protection Association (NFPA) et que ces normes sont généralement reconnues au Canada;

Considérant que selon lesdites normes, la durée de vie d'un vêtement de protection individuelle est établie à 10 ans par les manufacturiers;

Considérant qu'aucune Loi du gouvernement provincial ne légifère en matière de durée de vie d'un vêtement de protection individuelle;

Considérant que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) préconise l'application de la norme la NFPA, qui conclut que les vêtements de protection individuelle de plus de 10 ans ne sont pas sécuritaires et doivent être remplacés;

Considérant que la MRC des Chenaux n'est pas en accord avec cette interprétation de la CNESST, puisque l'utilisation des vêtements de protection individuelle en milieu rural est bien moindre qu'en milieu urbain;

Considérant que l'utilisation des vêtements de protection individuelle est moindre en milieu rural, la protection offerte par les vêtements demeure sécuritaire pour les pompiers au-delà de la norme de durée de vie de 10 établis par la NFPA et la CNESST;

Considérant que le coût de remplacement des vêtements de protection individuelle est très onéreux pour de petites municipalités où les budgets sont limités;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux demande au ministère de la Sécurité publique et à la CNESST d'intervenir afin d'établir une norme adaptée au milieu rural en ce qui a trait à la durée de vie d'un vêtement de protection individuelle.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités, aux municipalités et MRC du Québec, au ministère de la Sécurité publique, à la CNESST ainsi qu'à la députée de la circonscription de Champlain.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2020-08-163

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante-deux (19h42), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyée par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET